



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 14424

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur les restructurations envisagées par la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Lille qui se traduisent par la suppression d'un certain nombre de postes de fonctionnaires. En effet, ce projet vise à regrouper certains services chargés de l'assiette et du recouvrement des contributions indirectes sur la seule résidence de Lille au détriment des différents sites situés à Roubaix, Roncq, Lesquin et Armentières. De tout temps, ces services ont été des partenaires administratifs privilégiés des acteurs économiques en milieu rural et urbain. Ils conseillent, orientent, assistent les professionnels du monde vitivinicole, les négociants en vins et alcools, les débiteurs de boissons, les débiteurs de tabac, les associations, en rendant parallèlement un service de qualité et de proximité au public. Ces mesures de suppressions de postes de fonctionnaires actées le 20 janvier 1998 par la Direction générale des douanes et droits indirects sont en contradiction totale avec la politique d'aménagement du territoire et le développement des régions. Elles ont pour conséquence la dégradation d'un service public de qualité et de proximité apprécié par tous les usagers professionnels et particuliers. Il lui demande en conséquence quelle mesure il compte mettre en oeuvre pour répondre favorablement au vœu du maintien de ces postes dans les différents sites formulé par le Syndicat national unitaire des douanes et droits indirects afin d'enrayer une politique qui risquerait d'asphyxier le développement économique de la région lilloise tout en privilégiant uniquement les opérations contentieuses.

Texte de la réponse

La direction générale des douanes et droits indirects procède régulièrement à la réorganisation de son réseau pour l'adapter aux évolutions de son environnement économique et a entrepris une démarche de rationalisation de ses moyens. Dans ce cadre, les services d'assiette des contributions indirectes (S.A.C.I.) de Roubaix, Roncq, et Lesquin ainsi que la recette locale d'Armentières seront regroupés à Lille. Le public ne devrait pas être directement touché par cette réorganisation. En effet, les S.A.C.I. exercent des missions de contrôle sur pièces et sur place et n'assurent pas de fonction de « guichet de proximité ». Leur transfert à la recette des douanes de Lille doit en revanche permettre une meilleure coordination avec les autres services qui en dépendent et répond donc à la recherche d'une plus grande efficacité de l'action administrative dont le Premier ministre a rappelé la nécessité. En ce qui concerne la recette locale d'Armentières, son activité est très faible et ne justifie donc pas la présence d'un agent à plein temps ou à mi-temps ; son transfert au sein d'une grande unité permettra, par contre, d'améliorer les services rendus aux usagers.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14424

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2725

Réponse publiée le : 13 juillet 1998, page 3890